Jeudi 25 février 2021 Le Figaro • no. 23799 • p. 22 • 546 mots Mollaret, Guillaume

✓ a filière en a le souffle coupé. Il y a tout juste une semaine, les prestataires de santé à domicile (PSAD) ont appris par le comité économique des produits de santé (CEPS) que l'appareillage et le suivi des patients souffrant d'apnée du sommeil (5 % à 8 % de la population française) allaient subir un sévère coup de rabot financier à compter du 15 avril. La perte est estimée par la profession, à environ 10 % de son chiffre d'affaires, dans une fourchette comprise entre 95 et 115 millions d'euros, selon la FédéPSAD et l'Upsadi, deux syndicats professionnels, alors que le marché s'élève à 1,04 milliard d'euros en France. La Sécurité sociale, elle, ne parvient pas aux mêmes conclusions. « Notre estimation d'économie s'établit à 49 millions d'euros », détaille Catherine Rumeau-Pichon, vice-présidente du Comité économique des produits de santé (CEPS). « Nous n'avons pas la même vision des choses, conteste Charles-Henri des Villettes, président de la FédéPSAD et vice-président Home Healthcare France chez Air Liquide, leader de la prise en charge des patients souffrant d'apnée du sommeil en France. Dans nos métiers de services, les coûts sont proportionnels aux nombres de patients suivis. Par ailleurs, nous avons besoin de visibilité. Quelle profession peut subir une telle baisse tarifaire d'un trimestre à l'autre ? Nous demandons un moratoire, » Si Charles-Henri des Villettes ne donne pas d'estimation de l'impact financier de la mesure sur son entreprise, ce n'est pas le cas d'Armand Pastorelle, président fondateur de SOS Oxygène. « Nous suivons environ 200 000 patients et estimons le manque à gagner à 14 millions d'euros (sur un chiffre d'affaires de 300 millions, NDLR), détaille le patron du numéro trois du secteur. Plus du tiers de nos coûts sont liés à la main-d'oeuvre. Notre activité ne cesse de subir des baisses de prix. On se dirige vers une concentration qui va nuire à la qualité de prise en charge. » Quant à Didier Daoulas, patron d'une PME du secteur et président de l'Upsadi, il évoque « une menace claire sur l'emploi à court terme ». Mettre un peu de clarté La baisse tarifaire envisagée du remboursement du traitement de l'apnée du sommeil pèse sur au moins le tiers du total des économies prévues par la Sécurité sociale en matière de dispositifs médicaux (objectif : 150 millions d'euros en 2021). Elle est d'autant plus mal vécue par la profession que « les tarifs pour l'apnée du sommeil ont déjà été réduits de 36 % en dix ans », selon la FédéPSAD. Le CEPS répond qu'entre 2018 et 2019 le chiffre d'affaires des prestataires de santé à domicile sur cette pathologie a crû de 10 % à 15 %. « L'apnée du sommeil étant davantage dépistée, le secteur restera en croissance, justifie Catherine Rumeau-Pichon. Notre travail est de trouver un équilibre juste pour les patients, la dépense publique et la viabilité des entreprises. » La vice-présidente du CEPS rejoint les syndicats professionnels sur le fait que la mission des prestataires de santé à domicile doit être mieux définie dans le parcours de soins : « Il convient d'y mettre un peu de clarté car il n'y a pas d'évaluation de ce métier. Aujourd'hui, on ne sait pas toujours ce que recouvrent les prestations. »

Questions:

Donnez 3 mots clés ou groupes de mots clés

Donnez un titre au texte

Répondez à la question : Pensez-vous que la santé a un prix ?